



Autonomie des universités

Lors de la rencontre au MESR, organisée dans la précipitation le mercredi 27 juin, la Ferc-Cgt a pris acte des quelques reculs de la ministre après une courte concertation qui a permis au Président de la République d'intervenir lui-même ; fourchette de 20 à 30 membres pour le CA, rééquilibrage des pouvoirs entre le président de l'université et le CA, certification annuelle des comptes, application de plein droit à toutes les universités de l'autonomie, retrait pour le moment de la sélection en master, participation des chercheurs à la vie démocratique des établissements, élection d'un étudiant en tant que vice-président.

Pour autant, les aspects essentiels de la loi, auxquels nous nous opposons, sont maintenus :

- Recrutement de contractuels alors que notre exigence porte sur la création d'emplois statutaires,
- Recrutement d'enseignants chercheurs aux mains de comités de sélection locaux au risque de créer des disparités entre les universités, entre les disciplines,
- Politique salariale de primes et autres dispositifs d'intéressement aux mains des présidents qui induit le « mérite » et ne remplace pas une véritable augmentation du point d'indice,
- Gestion immobilière laissée aux établissements sans budget pour l'accompagner.

C'est pourquoi, la Ferc-Cgt maintient son opposition à ce projet de loi et en demande le retrait.

L'autonomie des universités qui s'ajoute au Pacte sur la Recherche qui instaure l'agence nationale pour la recherche, mais aussi des projets de transformation des organismes de recherche en agences de moyens ne sont pas de nature à favoriser une politique cohérente nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

Montreuil, le 28 juin 2007

Contact FERC CGT 01 48 18 82 44